

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 237-01, 260 ET 268

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

**Règlement 237-01** modifiant le Règlement 237 pour emprunter la somme de 1 642 368 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque

L'objet du règlement est d'utiliser une somme de 233 900 \$ pour la réalisation d'études techniques afin de compléter les études de conformité aux normes et d'adaptation du bâtiment aux usages du Centre de santé et de services sociaux du Suroît (CSSS)

Adoption par le conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2013

Approbation par les personnes habiles à voter : 15 octobre 2013

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 15 novembre 2013

**Règlement 260** décrétant des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 18 juin 2013

Approbation par les personnes habiles à voter : 10 juillet 2013

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports : 13 novembre 2013

**Règlements 268** pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2014)

Adoption par le conseil : 19 novembre 2013

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 novembre 2013.

Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier